



## Changements de jours de travail

Par **Baloo24**, le **29/05/2019** à **10:16**

bonjour

J ai signé un cdi il y a 5 ans en temps partiel ou mes jours de travail etait defini sur le contrat (lundi,mardi, jeudi, vendredi) par la suite j ai signé un avenant temps complet sans remise en cause je travailler toujours ses jours ci , il y a quelque mois mes patrons ont vendu leur fond de commerce a Mon nouveau patron du coup il ne m a fait signer aucun avenant mais pour l arranger je travailler quelques week end pour l arranger en vu d une promotion promise qui n a pas eu lieu il me prend un peu pour une.... bref vous avez compris essaye de m arnaquer sur mes heures supplémentaires et tout ca donc je me demande si je peux lui dire que je ne bosserai plus que les jours qui sont sur mon contrat et en 35 h ? Il ne pourra pas modifier cela ?

Cordialement